

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Étaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-111

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose les créations de postes suivantes :

- Budget Résidence autonomie
 - o Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023 suite à une réussite à un examen professionnel

Le Conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux dans sa version consolidée au 26 janvier 2017 ;

VU le décret n°88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n°2016-1383 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux ;

VU le tableau des effectifs ;

VU les explications ci-dessus,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-111)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs portant sur les postes suivants :

Budget principal

Catégorie B – Filière technique

o Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs ci-annexé ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 23 mai 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 1 JUIN 2023

Date de mise en ligne :

1 JUIN 2023

.../...

(suite de la délibération n° 2023-111)

COMMUNAUTE DE COMMUNES

GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal	A	1				
Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1				
Rédacteur territorial	B	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	2	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	2			
Adjoint administratif territorial (C1)	C	2				
sous-total		15	7	1	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur territorial	A	2				
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1			
Technicien territorial	B	2	2			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	1		1		
Adjoint technique territorial (C1)	C	1		1		
sous-total		9	5	2	0	0

TOTAL

12 3

15

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS

GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		2	2	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maîtrise	C				1	
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	3	2			
Adjoint technique territorial (C1)	C	5	4			
sous-total		8	6	0	1	0

FILIERE ANIMATION

Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1	1			
sous-total		1	1	0	0	0

TOTAL

11 9 0

9

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2023-111)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				

sous-total		8	5	0	0	0
TOTAL		8	5	0	0	0
			5			

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	6	2		

sous-total		10	7	2	0	0
------------	--	----	---	---	---	---

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif (ASE)	A	1		1		
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure (C3)	B	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale (C2)	B	7	6			
Parcours Emploi Compétence						

sous-total		16	13	1	0	0
TOTAL		26	20	3	0	0

			23			
TOTAL EFFECTIF GENERAL		52	Postes créés / supprimés		1	0

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-112

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – INDEMNITE POUR TRAVAUX ACCESSOIRES

Le conseil communautaire est invité à valider le principe et le montant d'une indemnité pour travaux accessoires à verser à un agent de la fonction publique territoriale venu renforcer temporairement le service comptabilité, à raison de 14 heures effectuées. Le montant de l'indemnité proposée est de 200 € bruts.

Le conseil communautaire,

VU l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 qui liste les activités susceptibles d'être autorisées ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Considérant l'absence de personnel au sein du service comptable suite à un départ et un arrêt maladie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une indemnité pour travaux accessoires, conformément au décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, à Céline RAIMBAULT pour un montant de 200 € bruts.

DECIDE d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme,

Briare, le 25 mai 2023

Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : - 1 JUIN 2023

- 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-113

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

La Préfecture du Loiret et le département du Loiret ont arrêté le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyages (SDAHGV 45) tel que transmis en annexe à la présente note de synthèse.

Le conseil communautaire est invité à donner son avis par délibération prise avant le 20 mai 2023.

En ce qui concerne le territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, le SDAHGV préconise la création de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places, soit 6 emplacements.

Un terrain locatif familial est « un aménagement public destiné à une famille (souvent élargie) et se compose d'un habitat mobile - une ou plusieurs places de caravanes - et généralement d'une construction d'appoint ». Réalisés à l'initiative de personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ils doivent respecter les dispositions du code de l'urbanisme et répondre un certain nombre de caractéristiques définies par le décret n° 2019-1478.

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-113)

VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2029 du Loiret,

VU le courrier de la Préfète du Loiret et du Président du Conseil départemental en date du 3 avril 2023 demandant l'avis de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye sur ce projet de schéma départemental,

Considérant que le taux d'occupation de l'aire d'accueil de Briare est proche de 60% et en diminution depuis 2 années,

Entendu les explications ci-dessus,

Après échange au sein de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, sous réserve que la préconisation de création de terrains locatifs familiaux soit revue à la baisse, à savoir un seul terrain locatif familial de deux emplacements, au lieu de trois.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 25 mai 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 JUIN 2023

Date de mise en ligne : - 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Étaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-114

REFERENT DEONTOLOGUE ELUS

Le Président expose :

Depuis 2015 et la loi « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l' élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1-1). Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi « 3DS » du 21 février 2022, la fonction de référent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l' élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Le décret du 6 décembre 2022 fixe les dispositions relatives à ces référents déontologues ainsi que le calendrier. Ainsi, les référents déontologues devront être désignés au 1er juin 2023. Ils seront désignés par le conseil municipal, régional ou départemental, le conseil communautaire ou le conseil syndical. Il est possible de mutualiser un référent entre plusieurs collectivités, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes, ce qui suppose de prendre « des délibérations concordantes ».

Le référent déontologue doit être choisi « en raison de son expérience et de ses compétences ». Point le plus important : il ne peut être élu au sein de la ou des collectivités et établissements auprès desquels il exerce ses fonctions, ni y avoir été élu depuis « au moins trois ans ». Il ne peut pas non plus s'agir d'un agent de ces collectivités. Le référent déontologue peut également être « un collègue », composé de personnes répondant aux exigences évoquées ci-dessus.

.../...

(suite de la délibération n° 2023-114)

L'Association des Maires du Loiret (AML45) a fait savoir qu'elle allait proposer son appui aux collectivités et établissements du Loiret, mais pour l'instant elle n'est pas en mesure de désigner un ou des référents déontologues. Un guide de la DGCL est en cours de préparation et l'AML conseille d'attendre la publication de ce guide.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à prendre l'attache de l'AML45 pour la mission de référent déontologue des élus et, dans l'attente d'une désignation ad hoc, à recourir aux services de l'AML qui renseigne déjà les élus au quotidien, en cas de doute déontologique sur un dossier.

Le conseil communautaire,

VU la loi 3DS du 21 février 2022,

VU le décret d'application du 6 décembre 2022,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de l'AML pour apporter son appui dans ce dossier,

Considérant qu'un guide de la DGCL est en cours d'élaboration,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la proposition telle que présentée donnant délégation au Président pour prendre l'attache de l'AML45 en vue de la proposition d'un référent déontologue pour les élus.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 25 mai 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

- 1 JUIN 2023

Date de mise en ligne :

- 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Étaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-115

**CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES DU GIENNOIS –
PROGRAMME D' ACTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Par délibération n°2022-163 du 27 septembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le montant du programme d'action du contrat territorial des milieux aquatiques. Suite à de légères modifications, une nouvelle délibération est proposée.

Pour rappel, ce projet est subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret. Le total des subventions s'élève au maximum à 80% pour les travaux et entre 60 et 80% pour les actions transversales. Les deux communautés de communes ainsi que la Fédération de Pêche du Loiret sont maîtres d'ouvrage sur ce contrat.

Le contrat territorial à une durée totale de 6 ans (une première période de 3 ans reconductible pour 3 ans après un bilan à mi-parcours).

Le programme d'action se présente en deux parties :

- La première est représentée par les sites d'études avec les différentes thématiques d'interventions (morphologie, continuité, aménagement ou effacement).

Le montant total des travaux sur cette première période de 3 ans (2023-2025) est de 792 750 € T.T.C. avec un reste à charge pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye de 27 213 € T.T.C.

Pour information, le montant total des travaux sur les 6 années (2023-2028) est estimé à 1 793 231 € T.T.C. avec un reste à charge pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye de 44 674 € T.T.C.

- La deuxième partie est représentée par les actions transversales visant à répondre aux altérations de l'hydrologie des cours d'eau et de la qualité physico-chimique des eaux.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-115)

Le montant total des actions transversales sur la première période de 3 ans (2023-2025) était de 355 320 € T.T.C. avec un reste à charge pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye de 71 263 € T.T.C.

Le nouveau montant total des actions transversales sur la première période de 3 ans (2023-2025) est de 356 100 € T.T.C. avec un reste à charge pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye de 72.100 € T.T.C.

Le montant total des actions transversales sur les 6 années (2023-2028) était de 938 969 € T.T.C. dont 167 775 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le nouveau montant total des actions transversales sur les 6 années (2023-2028) est de 939 750 € T.T.C. avec un reste à charge pour la communauté de communes Giennaises de 168 613 € T.T.C.

Le programme d'action du CTMA Giennais initial avait un coût total de 2 732 201 € T.T.C. soit un reste à charge total de 212 449 € T.T.C. pour la CCBLP.

Le programme d'action du CTMA Giennais actualisé à dorénavant un coût total de 2 732 781 € T.T.C. soit un reste à charge total de 213 286 € T.T.C. pour la CCBLP.

Les modifications qui ont été apportées sont :

- L'absence de subvention sur le pré-diagnostic des pollutions diffuses par le Département du Loiret. (20% supplémentaire pour le reste à charge des Collectivités).
- L'augmentation du coût des suivis sur les milieux aquatiques pour pouvoir être subventionnable.

Ce sont des montants prévisionnels maximum, ils pourront être réévalués car les travaux ne peuvent être réalisés sans l'accord des propriétaires riverains concernés par les projets de restauration des cours d'eau. Le programme sera donc mené en concertation avec l'ensemble des propriétaires et usagers.

Ceci étant exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la programmation des travaux sur deux périodes 2023-2025 et 2026-2028,

Vu les actions transversales du contrat sur les deux périodes 2023-2025 et 2026-2028 et la synthèse de l'ensemble du programme d'action,

APPROUVE la mise en place du contrat territorial des milieux aquatiques du Giennais avec les partenaires indiqués ci-dessus ;

APPROUVE le programme d'action du CTMA du Giennais avec le nouveau montant ;

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les 3 premières années du CTMA Giennais (2023-2025).

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire pour les 3 premières années du CTMA Giennais (2023-2025).

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département du Loiret pour les 3 premières années du CTMA Giennais (2023-2025).

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe (FEDER, Fonds « Barnier ») pour les 3 premières années du CTMA Giennais (2023-2025).

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 23 mai 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

- 1 JUIN 2023

Date de mise en ligne :

- 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Étaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-116

POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES – DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer une demande de subvention auprès du FEDER. En effet, à partir de 2023, la région Centre-Val de Loire pilotera des crédits européens pour l'animation des actions en faveur de la ressource en eau (précédemment les crédits provenaient des fonds propres de la Région). Le financement répond aux mêmes conditions mais il faut déposer une demande par structure et non par territoire couvert par le contrat territorial des milieux aquatiques, soit deux demandes distinctes pour les deux communautés de communes concernées. Le taux de la subvention est de 20 % de la dépense éligible, celle-ci comportant d'une part les rémunérations (salaires et charges), d'autre part les frais de fonctionnement dont la base éligible est de 40% des rémunérations. La subvention sera accordée dans le cadre d'une convention sur trois ans.

Aussi, le conseil communautaire est invité à approuver la demande dans le cadre de financement des postes d'animation « eau » du Programme régional Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027, au titre de la fiche action n° 21 « Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau », et à autoriser le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention en ligne.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-116)

Le Conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,

VU la délibération n°2023-115 du conseil communautaire réuni le 16 mai 2023 approuvant le programme d'action et autorisant le Président ou l'un de ses Vice-présidents à solliciter des subventions auprès du FEDER,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la demande dans le cadre de financement des postes d'animation « eau » du Programme régional Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027, au titre de la fiche action n° 21 « Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau »,

AUTORISE le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention en ligne.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 25 mai 2023

Le Président,

Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL

Date de transmission au contrôle de légalité :

- 1 JUIN 2023

Date de mise en ligne : - 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Étaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-117

ASSAINISSEMENT – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le conseil communautaire est invité à approuver le projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux du Faubourg Villeneuve à Bonny-sur-Loire. Cette convention est destinée à organiser la maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté de communes, cette dernière étant compétente en matière d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire,

VU le code de la commande publique et notamment son article L.2422-12,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye notamment la compétence assainissement,

VU le projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant le projet de travaux sur la commune de Bonny-sur-Loire qui implique également des travaux sur le réseau d'assainissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bonny-sur-Loire annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 25 mai 2023

Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

- 2 JUIN 2023

Date de mise en ligne :

- 2 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-118

PETITES VILLES DE DEMAIN – REVERSEMENT DE SUBVENTIONS A LA MAIRIE DE BRIARE

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à procéder au reversement des subventions du poste de chef de projet Petites villes de demain à la mairie de Briare :

- Anah
- Banque des Territoires / Etat (crédits CPER)
- ANCT (qui prend le relais de l'Anah jusqu'à la mise en œuvre de l'OPAH-RU).

Les subventions sont en effet versées à la CCBLP, tandis que c'est la mairie de Briare qui est l'employeur.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-118)

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-064 du 18 mai 2021 actant la signature de la convention de mise à disposition de service relative au dispositif « Petites villes de demain » ;

Considérant le versement des subventions directement à la communauté de communes et les termes de la convention ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le reversement à la commune de Briare des subventions perçues au titre du dispositif « Petites villes de demain », émanant de :

- Anah
- Banque des territoires / Etat (crédits CPER)
- ANCT (qui prend le relais de l'Anah jusqu'à la mise en œuvre de l'OPAH-RU).

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 25 mai 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 1 JUIN 2023

- 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-119

LOIRET AU FIL DE L'EAU – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2023

Le conseil communautaire est invité à valider le dossier de candidature présenté par l'Office de tourisme pour cette édition 2023 de l'appel à projets « Valorisation et animation du Loiret au fil de l'eau » et à autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer ce dossier et à solliciter une subvention auprès du département du Loiret.

La candidature prévoit l'organisation d'une journée d'animations le 14 juillet 2023, associant un grand nombre d'acteurs touristiques autour de la valorisation du site de Mantelot à Châtillon-sur-Loire.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT dont la promotion du tourisme ;

VU l'appel à projets « Valorisation et animation du Loiret au fil de l'eau » lancé par le Département du Loiret ;

Entendu les explications ci-dessus ;

.../...

(suite de la délibération n° 2023-119)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de candidature joint en annexe et le plan de financement ci-dessous,

CHARGES (€)		PRODUITS (€)	
Canoés sur le bassin de Mantelot : matériel, transport et sécurité	600,00	Conseil Départemental du Loiret Dispositif Loiret Au Fil de l'Eau	8 000,00
Promenades en calèche Animations et Transport Les Traits du Val de Loire	600,00	Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye Office de Tourisme Terres de Loire et Canaux	2 000,00
Visites commentées des ouvrages historiques par Castellio et Musée des Deux Marines	400,00		
Mise à disposition de vélos : transport et gestion sur place La Maison du Pont Canal	400,00		
Promenades en bateau à passagers sur la Loire 12 places - 4h x 200€ Merci La Loire	800,00		
Mise à disposition de mini-karts Forfait location et transport Le Relais de Mantelot	200,00		
Découverte des Plantes Sauvages Comestibles Nathalie Deshayes 4h x 150,00 €	600,00		
Ateliers artistiques Artéria	900,00		
Son et lumière Raising Mistery	1 200,00		
Artistes en direct Autrement Classique	400,00		
Torches pour ballet nautique Club de plongée AS Gien	100,00		
Restauration pour les intervenants assurée par l'Arcsène	500,00		
Matériel pour nettoyage du site patrimonial de Mantelot	500,00		
Frais de déplacements des artistes depuis Orléans	150,00		
Atelier d'art floral et conférence astuces jardin Les Jardins de l'Alisier blanc	650,00		
Communication, suivi et réalisation du projet OT Terres de Loire & Canaux	2 000,00		
TOTAL	10 000,00	TOTAL	10 000,00

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer le dossier auprès du département du Loiret dans le cadre de l'appel à projets « Valorisation et animation du Loiret au fil de l'eau »,

AUTORISE le paiement, après service fait, des factures qui seront présentées par les associations mentionnées dans le plan de financement, pour la réalisation des animations telles que présentées.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 25 mai 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 JUIN 2023
Date de mise en ligne :

- 1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-120

TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME

Le conseil communautaire est invité à valider les tarifs suivants :

EARL Bonnard, Le Pré de Mély (Pierrefitte-ès-Bois)

Huile ail 50 cl : 6,50 €
Huile piment 50 cl : 6,50 €
Huile herbes de Provence 50 cl : 6,50 €
Huile basilic 50 cl : 6,50 €
Huile immortelle 50 cl : 6,50 €

Miel de Mme Bouillet (Feins en Gâtinais)

500 g miel acacia : 8 €
1 kg miel acacia : 15 €
500g miel toutes fleurs : 5,50 €
1 kg miel toutes fleurs : 11 €
500g miel printemps : 5,50 €
1 kg miel printemps : 11 €

Groupement Saint-Etienne (Briare)

Livre *Eglise Saint Etienne - Briare le Canal* : 7 €

Domaine Poupat

Blanc Rivotte 2020 L.321 : 8,30 €

Cartes postales

3 modèles différents édités à 300 exemplaires : 0,50 € l'unité

Ces tarifs s'ajoutent aux tarifs précédemment votés.

.../...

(suite de la délibération n° 2023-120)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment sa compétence en matière de tourisme,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs tels que présentés dans la liste annexée à la présente délibération.

AUTORISE leur encaissement par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 25 mai 2023

Le Président,

Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

26 MAI 2023

26 MAI 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-121

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT

Le conseil communautaire est invité à autoriser le remboursement de frais engagés par un agent sur ses deniers personnels :

22 € remboursés à Florence LAFORGE SEMENCE pour l'acquisition d'objets de décoration pour la boutique de l'office de tourisme, facture de V. HALGAND (brocanteur à Châtillon-sur-Loire).

Le conseil communautaire,

Considérant l'achat d'objets de décoration pour la boutique de l'office de tourisme à Briare et considérant que le budget annexe office de tourisme terres de Loire et Canaux ne dispose pas d'une régie d'avance ni d'une carte bancaire pour ses achats,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 22 € à Florence LAFORGE SEMENCE, suite à un paiement sur ses deniers personnels sur présentation de la facture.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 25 mai 2023

Le Président

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

1 JUIN 2023

1 JUIN 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Etaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Excusé : Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-122

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – AVIS SUR UN DOSSIER

Dans le cadre du fonds partenarial Economie de Proximité, la Région nous sollicite pour avis sur le dossier présenté par Mme REMIATTE. Le projet étant éligible à une aide régionale (supérieure à 5000 €), le conseil communautaire est invité à donner son avis favorable.

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-107 du conseil communautaire réuni le 11 avril 2023 fixant les priorités territoriales qui s'appliquent au fonds partenarial économie de proximité de la région Centre-Val de Loire,

VU le dossier présenté par Mme REMIATTE gérante de l'EURL JULIE ET CLAUDIE, pour l'équipement de la « Maison Malya »,

Considérant que ce dossier relève du fonds partenarial régional (supérieur à 5 000 €),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son avis favorable à l'attribution par la région Centre-Val de Loire d'une aide au projet de l'entreprise EURL JULIE ET CLAUDIE pour l'équipement de la « Maison Malya ».

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 1^{er} juin 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : -1 JUIN 2023

Date de mise en ligne : -1 JUIN 2023